

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 13 septembre 2022

COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES

L'an deux mil vingt-deux le treize septembre le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Baup Gérard, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : M. BAUP Gérard, Mme GUILLEN Angeline, Mme BONNARD Magali, M. YCART Bernard, Mme PALLANCHARD Elodie, Mme SENEBIER Catherine, Mme FROMENT Jacqueline, M. GAUDRY William, M. BLANCHARD Vincent, Mme SUZZARINI Cécile, M. MARTIN Nicolas.

Excusé :

Absent :

Date de convocation du Conseil : 06 septembre 2022

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN Angeline

Approbation du compte-rendu du 19 juillet à l'unanimité des présents

Sécurité routière :

Présentation par Bernard Ycart, suite au rendez-vous avec le département en présence de Gérard Baup.

Sur les 10% des conducteurs qui vont trop vite, le danger demeure le même la signalisation n'a aucun impact.

Il en ressort que la signalisation est indispensable mais inutile. Il vaut mieux travailler sur de vrai ralentisseur : dos d'âne, écluse ou rétrécissement.

Il semblerait que la solution d'écluse (rétrécissement de la voirie mais pas en face) est la plus opportune pour la commune (déneigement, engins agricoles...)

Arrivée de Cécile Suzzarini à 21 h.

Plusieurs points noirs sur la commune ont été répertoriés : Grand Oriol, arrêt de car sur la départementale, col de Cornillon. Etudier la possibilité de mettre en sens interdit la descente avant les 2 lotissements.

Jeudi 15 septembre un rendez-vous est prévu avec la personne en charge de la voirie au département afin de matérialiser est mettre en place une simulation pour des essais sur plusieurs semaines.

Communiquer avec la population afin de connaître leur retour et l'efficacité des essais.

Eclairage public

Bernard Ycart, troisième adjoint, présente le résultat de l'enquête auprès de la population de la commune concernant l'extinction partielle de l'éclairage public.

Trois lieux de la commune sont concernés : Villard Julien

Grand Oriol

Lotissements Aubépin et Peyrourier

L'ensemble des réponses est favorable à l'extinction partielle

Plusieurs propositions sur les horaires ont été proposées.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des présents est pour l'extinction partielle :

8 voix pour 22h/5h

3 voix pour 23h/5h

Au résultat du vote le créneau horaire 22h / 5 h a été retenu

Le conseil municipal charge Monsieur le maire à effectuer les démarches concernant ce dossier

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport par Vincent Blanchard 1^e adjoint, le conseil municipal :

- Adopte, à l'unanimité des présents, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de la commune.

Délégué responsable incendie

Bernard Ycart informe le conseil municipal qu'il y a lieu de nommer un représentant auprès de la Préfecture concernant les incendies, il se propose.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte sa proposition et nomme Bernard Ycart comme délégué incendie auprès de la préfecture et charge le maire à signer tout document concernant ce dossier.

Point sur eau :

Pour information suite à la sécheresse de cet été et afin d'anticiper une éventuelle baisse des ressources en eau, le captage des Grands Prés (Villard Julien) a été remis en production pour alimenter le circuit d'eau potable.

L'orage a déprogrammé l'automate du captage de l'Homme du Lac ce qui a entraîné un débordement des réservoirs.

Nous sommes toujours en vigilance sécheresse, refaire une communication à ce sujet aux habitants.

Le captage du Fays serait à débroussailler.

Information sur projet antenne :

Une pétition a été déposée en mairie par le collectif Trièves Info 5g qui demande l'arrêt du projet d'antenne et la mise en place d'une concertation citoyenne.

Le projet est toujours d'actualité, pour l'instant l'opérateur est en recherche d'une solution raisonnable entre une insertion paysagère et un coût budgétaire réalisable.

Il a été rappelé que si un arrêté d'urbanisme favorable est émis, de bien préciser de mutualiser les opérateurs ; techniquement cela est possible.

Monsieur Christian Nanchen, représentant du collectif Trièves Info 5g, demande la parole. Après avoir consulté son conseil municipal Monsieur le maire accepte.

M Nanchen propose une analyse avec le groupe de travail sur la 4/5g et indique qu'un dossier sur le sujet de la 5G a été réalisé par leur soins.

Le conseil rappelle que les compétences d'une commune s'arrêtent à l'urbanisme et ne couvrent pas les fréquences radioélectriques, compétences exclusives des organismes de l'état (ANFR/ARCEP).

M Nanchen explique qu'ils souhaitent que le besoin d'antenne soit évalué et que la population soit consultée.

Le conseil municipal explique que le groupe de travail dédié au sujet des antennes organisé par la commission aménagement de la CDCT est composé d'élus du Trièves, il travaille avec tous les opérateurs afin de mutualiser les implantations et de suivre des règles d'implantation communes sur tout le territoire.

M Nanchen expose également que le collectif va proposer que le Trièves devienne un « sanctuaire » pour personnes électrosensibles et un territoire expérimental où l'on peut vivre différemment. Le conseil municipal lui répond encore une fois que le débat se situe au niveau national.

Pour rappel également les opérateurs déposent leur demande d'urbanisme suivant les lois qui leur sont favorables (Assouplissement de la réglementation dans la loi ELAN de 2018).

Concernant les reproches de transparence/communication sur le projet faits par le collectif, il est rappelé que Cornillon en Trièves dispose d'un site internet où toutes les informations concernant ce dossier sont consultables y compris donc par les personnes ne résidant pas sur la commune. Il est précisé également que les communes de la CDCT sont informées des projets d'antennes sur le territoire.

Chapelle : un rendez-vous avec le service patrimoine du département est prévu vendredi 16 septembre 2022, afin d'étudier la possibilité de subvention.

Développement durable : une commission doit se réunir afin d'identifier les besoins sur la commune, suite à la démarche entreprise par la CDCT.

PEP'S : rappel AG à St Martin de Clelles le 20 09 2022

Place du 19 mars : relancer la commission afin de déposer une demande de subvention avant la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.